



Forum: Windows 10

Topic: la CNIL met en demeure MICROSOFT...

Subject: Re: la CNIL met en demeure MICROSOFT...

Publié par: tignothe

Contribution le : 22/07/2016 00:14:02

Bonjour,

Très rafraîchissant cette petite passe d'armes à fleurets mouchetés concernant l'amende supposée encourue par M\$!

Plus sérieusement, je suis persuadé que nous sommes au début de longs démêlés avec M\$, et je ne suis pas très sûr que l'utilisateur final de Windows 10 puisse y trouver de substantiels améliorations. N'oublions pas qu'il s'agit là de la survie de M\$ qui tente de combler le retard pris face à Google Facebook Amazon et Apple, et pour cette raison ne lâchera pas le morceau très facilement. J'ai cherché vainement sur la décision 2016-058 une incitation à boycotter Windows 10 et à migrer en masse sur Linux: mais ça c'est du rêve éveillé. La Cnil n'ira jamais outrepasser le droit. J'espère que cette décision restera quand même en travers de la gorge de notre Ministre de l'Éducation Nationale qui vient de signer (nov 2015) un accord de partenariat de 18 mois avec M\$...!